

Fonds Territorial Métropolitain - FTM

MEL

Présentation du dispositif

Le Fonds Territorial Métropolitain (FTM) finance le développement de son entreprise.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Ce fonds s'adresse aux entreprises industrielles relevant des filières d'excellence de la MEL :

- ayant 10 à 50 salariés (dérogation possible pour les entreprises ayant entre 5 et 100 salariés),
- ayant au moins 2 ans d'existence et réalisant un CA d'au moins 500 000 €.

Pour quel projet ?

- Présentation des projets

Ce dispositif accompagne le développement et la transformation des entreprises industrielles.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le Fonds Territorial Métropolitain (FTM) intervient en quasi fonds propres, sous forme de prêts participatifs, compris entre 100 000 € et 200 000 € avec un amortissement sur 6 ans, dont 3 ans de différé de remboursement. Ce prêt participatif n'emporte ni garantie ni caution personnelle.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

- Auprès de quel organisme

Se rapprocher de la MEL à l'adresse mail suivante serveco@lillemetropole.fr.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés et de moins de 51 salariés.

Organisme

MEL

Métropole Européenne de Lille

- 2, boulevard des Cités Unies
59800 LILLE
Téléphone : 03 20 21 22 23
Télécopie : 03 20 21 22 99
E-mail : serveco@lillemetropole.fr